



- Compétences Complémentaires – Acte II -

Les dindons de la farce

La première phase de la négociation sur les compétences complémentaires menée en 2016 et 2017 a permis à la direction de valider par une série d'accords l'exercice par certains salariés de tâches relevant d'un autre emploi que le leur.

La deuxième phase entamée lundi a révélé les nouvelles attentes de la direction. Il s'agit désormais de « sortir de la notion de compétences complémentaires pour passer à celle d'évolution des métiers ». Exemple, la direction annonce son intention de supprimer la compétence complémentaire de mixage pour les monteurs puisque le mixage ferait désormais partie du métier de monteur. Autrement dit, quand le cœur de métier s'élargit, le facultatif devient obligatoire.

Question, que deviendront les OPS si les monteurs assurent à l'avenir les mixages des sujets d'actualité ? Réponse de la direction : « combien d'entre eux voudront continuer à travailler sur les magazines, combien voudront évoluer, combien voudront quitter l'entreprise ?... ».

Pour « enrober » cette casse sociale annoncée, la direction utilise quatre types d'arguments :

- le fait accompli ; « cela se fait déjà en local dans le réseau France 3, au Siège sur Télématin ou Tout le Sport ».
- la « simplicité » ; Après le discours sur le « montage simple » utilisé en 2016 pour légitimer le montage par les journalistes de Franceinfo voici venu le nouveau refrain sur le « mixage simple » dont devraient s'accommoder les sujets d'actualité.
- le profil des nouveaux recrutés. Les mêmes qui nous disaient hier que les écoles de journalisme forment leurs élèves au montage argumentent aujourd'hui sur le fait que les monteurs diplômés sont eux formés au mixage.
- les contraintes financières. « Pour tripler l'offre régionale d'ici 2022, il faut dégager des marges de manœuvre, des ressources, des postes ».

La direction prétend rechercher des organisations du travail adaptées aux différentes réalités locales mais l'expérience démontre qu'elle cherchera demain à généraliser la dérogation obtenue aujourd'hui.

Sur cette base, la lutte de tous contre chacun peut commencer et nul ne peut prédire qui survivra à ce darwinisme social.

Le SNJ n'accompagnera pas ce changement-là.

A l'heure où des pans entiers de la Nation expriment leur rejet de la précarité, de la déqualification, et de l'ubérisation, France télévisions ne doit pas faire le choix de la médiocrité

Paris, le 12 décembre 2018

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ_FTV



Snj.ftv